Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 7

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande :

assemblée générale annuelle 1969

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assemblée générale annuelle 1969

Procès-verbal

de l'assemblée générale annuelle de la Section romande de l'USAL samedi 26 avril 1969, à 9 h. 30, au Buffet de la Gare, à Neuchâtel.

Présidence: M. Arthur Maret, président. Présents: selon liste de présences signée.

Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de l'assemblée générale 1968.
- 2. Communications présidentielles. Admissions.
- Rapports du comité et du rédacteur de la revue «Habitation».
- 4. Rapport du caissier.
- 5. Rapport des vérificateurs des comptes.
- 6. Discussion et approbation des rapports.
- 7. Election du comité.
- Assemblée des délégués de l'USAL suisse, à Zurich, les 28 et 29 juin, cinquantenaire de l'USAL.
- 9. Propositions et divers.

Deuxième partie:

Exposé de M. Carlos Grosjean, conseiller d'Etat: Les actions HLM dans le canton de Neuchâtel.

M. Maret, président, ouvre l'assemblée annuelle à 9 h. 30 et salue les représentants de la ville et du canton de Neuchâtel, ainsi que ceux des cantons et villes qui sont membres de la Section romande de l'USAL. Il salue également M. Von Gunten, délégué du Comité central, le secrétaire central M. Zurcher et M. Pierre Reymond de l'Union syndicale de Neuchâtel.

Ce n'est pas la première fois que notre mouvement vient à Neuchâtel pour son assemblée et il a toujours été bien accueilli dans cette ville, facilement accessible de toute la Suisse romande.

Avec l'accord du Comité central, nous avons saisi cette occasion d'inviter les préfets et les municipalités des districts et des villes du Jura. Nous saluons les représentants du Jura, aujourd'hui présents.

Notre comité vient d'être informé que l'exposé public, annoncé sous le titre: Les actions HLM dans le canton de Neuchâtel sera présenté par M. Carlos Grosjean, conseiller d'Etat.

Nous sommes invités, à cette occasion, à nous rendre à la salle du Grand Conseil au Château, où un vin d'honneur sera ensuite offert. Le déplacement aura lieu en cars à 10 h. 30.

Nous avons aussi le plaisir de saluer le représentant de l'autorité municipale de Neuchâtel: M. Frédéric Mouchet, administrateur des bâtiments de la ville, qui veut bien prendre la parole.

M. Mouchet souhaite la bienvenue aux membres et aux invités de l'USAL.

Les buts de l'association s'accordent avec l'idéal que la ville de Neuchâtel a voulu aussi se proposer. Plus de 1080 logements ont été construits par la commune qui a consacré à son effort d'importantes subventions à fonds perdus. Des terrains avaient heureusement été réservés pour l'avenir par des édiles prévoyants de la génération passée. Le rythme des constructions entreprises ou encouragées par les pouvoirs publics devrait être amplifié, non seulement pour les logements à bas prix, mais aussi pour d'autres à prix moyens.

M. Maret remercie de son message le délégué de la Chancellerie communale.

Nous aurons aussi l'occasion d'entendre M. René Jeanneret, administrateur de «Mon Logis», coopérative qui fête aujourd'hui son 20° anniversaire.

L'USAL exprime ses félicitations à la société «Mon Logis» et remercie M. Jeanneret qui s'est chargé de l'organisation du programme de cette journée, favorisée par le beau temps.

L'ordre du jour a été annoncé sur la convocation. Sauf remarque, il sera suivi sans changement.

Procès-verbal de l'assemblée générale 1968

Il a été publié dans la revue *Habitation* après adoption par le comité.

Il est approuvé sans remarque.

Communications et rapport du président

M. Maret donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom du Comité de la Section romande de l'USAL (le texte a été publié dans la revue Habitation, mai 1969).

En conclusion de son rapport, M. Maret propose d'acclamer M. René Chapallaz, le doyen de l'association dont il fut un des fondateurs en 1919, à qui un bouquet est offert. *M. Chapallaz* exprime sa surprise et remercie l'assemblée. Certes, les sujets de préoccupation de notre mouvement ont bien changé depuis cinquante ans. Pourtant l'initiative des promoteurs a été fidèlement respectée et suivie. On peut se féliciter aujourd'hui de tout le chemin parcouru.

15

Rapport de la rédaction de la revue « Habitation »

1968 fut l'occasion pour notre revue de célébrer son quarantième anniversaire et d'évoquer ses premières années d'existence.

L'évolution qui se dessine autour de nous en matière d'habitation et d'urbanisme s'exerce fortement sur une revue dont la ligne de conduite est la défense des intérêts des moins privilégiés et la lutte pour un milieu humain digne de ce nom.

Dans cette optique, il est évident que nous ne saurions nous limiter à l'étude de la cellule du logement et que nous avons toujours compris l'habitation comme indissolublement liée à son environnement.

C'est ainsi que deux de nos importants numéros de 1968 ont traité ces problèmes: l'un en situant l'habitation dans le cadre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, l'autre en abordant la sauvegarde des villages. D'autres numéros traitant de problèmes voisins tels que celui des résidences secondaires ou celui du logement des nouvelles familles. Enfin, les questions actuelles de l'aménagement du territoire, dans l'optique de la discussion aux Chambres fédérales des articles sur le droit foncier furent aussi évoquées.

Cette orientation vers l'urbanisme ne date pas d'hier et il est bon de rappeler ici que Camille Martin, le fondateur de notre revue, fut en même temps le fondateur du premier service d'urbanisme de notre pays, celui de Genève. Sans doute se féliciterait-il aujourd'hui de la décision que vient de prendre notre Comité de rédaction de répondre affirmativement à une proposition du Groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN) d'ouvrir des négociations en vue d'une collaboration plus suivie.

Il est possible aujourd'hui d'annoncer la conclusion prochaine d'un accord puisque M° Georges Béguin, président du Groupe de Suisse occidentale de l'ASPAN, nous écrit que son groupe accueille favorablement notre proposition de faire de l'Habitation son organe officiel et de lui allouer, pour une période de trois ans, renouvelable au vu des expériences acquises, une somme annuelle de 3000 fr. destinée à la confection de clichés illustrant des articles traitant d'urbanisme, car notre revue a toujours dû se contenter d'un budget fort modeste pour les illustrations qui dépassent le strict contingent de 24 pages en héliogravure auquel elle a droit chaque année. D'autre part, la part faite ces dernières années aux pages traitant

d'urbanisme et d'aménagement du territoire ne sera nullement augmentée.

Cette formule est heureuse: d'une part elle n'implique pas l'augmentation du nombre des pages à consacrer à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire qui – nous l'avons dit – sont déjà abondantes. D'autre part, elle permettra d'éviter les longues pages de texte sans illustrations auxquelles nous étions contraints, car notre budget, pour meubler ces pages de clichés, était extrêmement modeste. Les seules pages d'illustrations auxquelles les accords avec notre imprimeur nous donnent droit sont les 24 pages annuelles en héliogravure qui font d'ailleurs la richesse de la revue.

Désormais, notre documentation s'augmentera; des articles originaux nous parviendront sans doute et il n'est pas douteux que le renom de la revue s'en trouvera accru. Notre dernier numéro paru est d'ailleurs un exemple avant la lettre de l'enrichissement que nous vaut la collaboration avec les groupes romands de l'ASPAN. L'aménagement dans les régions de montagne est en effet un problème crucial pour nos cantons romands, sauf évidemment Genève. Notre contribution à une meilleure connaissance de sa complexité sera sans doute appréciée. La prochaine publication dans le cours de l'été d'un travail d'analyse des structures d'habitation fait par les étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne sera un second exemple de coopération. Il en ira sans doute souvent de même.

Cela ne nous empêchera pas, bien évidemment, de poursuivre la publication des réalisations récentes de notre pays, pour autant qu'elles soient de qualité et d'être toujours accueillants aux articles, trop peu nombreux, hélas, que nous envoient les membres de notre Section romande de l'USAL.

Rapport du caissier

Les comptes, établis par M. J.-P. Follonier, ont été adressés à tous les membres avec la convocation. La lecture n'en est pas demandée.

Rapport des vérificateurs des comptes

M. Jean Pantet donne lecture du rapport des vérificateurs.

Discussion et approbation des rapports

M. Meizoz apporte les messages de l'assemblée de la SCH de Lausanne. Celle-ci a émis le vœu que le contenu de la

revue Habitation tienne mieux compte de ce que l'ensemble des locataires aimerait pouvoir lire.

Actuellement, la revue semble s'adresser de préférence aux architectes, aux techniciens et aux spécialistes. Il ne faut pas supprimer cette orientation, mais il faudrait faire une part à ce qui intéresse la majorité des locataires. Il faudrait donc examiner la possibilité de diversifier les articles, ce qui pourrait faire l'objet d'une étude du comité. Un rapport pourrait être présenté à la prochaine assemblée de l'USAL.

Concernant les comptes, un effort pourrait être fait pour éviter les déficits de la revue *Habitation*. La cotisation des membres pourrait sans inconvénient être portée à 2 fr. par appartement, ce qui permettrait peut-être de rétribuer de nouveaux collaborateurs.

M. Maret constate que ces vœux rejoignent ceux du rédacteur lui-même qui déplore le peu de collaboration qu'il trouve et sur laquelle il puisse compter. M. Meizoz fait d'ailleurs partie du Comité de rédaction. Le comité examinera, dans sa prochaine séance, les suggestions de la SCH de Lausanne.

M. Genier approuve l'intervention de M. Meizoz pour l'augmentation de la cotisation.

Actuellement le problème du logement s'est politisé, et nous sommes dépourvus de moyens financiers pour intervenir dans le débat. Dans le cas d'une consultation populaire, nous ne pourrons pas rester inactifs. Une cotisation de 3 fr. par appartement permettrait de réaliser un fonds minimum de 20 000 fr.

M. Maret rappelle l'effort que nous avons consenti pour la campagne 1950, qui a échoué sur le plan suisse, mais qui, pour la Suisse romande, avait donné une majorité favorable.

M. Héritier, de la FOMH, de Genève, abonde dans le même sens. Les spéculateurs nous obligent à changer d'orientation et à nous défendre. Ils s'opposent à nos objectifs avec des moyens puissants. (Acclamations.)

M. Hoffmann, de l'Office des fondations de l'Etat de Genève, constate une situation de fait qui tient au déséquilibre de l'offre et de la demande. Il faudrait d'abord construire et réveiller la population pour que se créent des coopératives. Pourquoi les pays nordiques peuvent-ils construire jusqu'à 20 et 25 % de logements coopératifs? Il faudrait faire une enquête sur le manque d'intérêt suscité par les buts qui sont les nôtres.

M. Maret propose de clore la discussion momentanément pour respecter l'horaire.

Les rapports du président, du caissier et des vérificateurs sont mis aux voix. Ils sont adoptés sans remarque.

Election du comité

Le comité sortant a été élu le 8 avril 1967 à Lausanne. Sa réélection est proposée sans changement sinon l'entrée de M. Bernard Vouga comme nouveau membre.

Le comité est réélu sans discussion à l'unanimité.

La Commission de vérification est également renouvelée sans changement.

Nouveaux membres: Le comité, selon sa compétence, a accepté la candidature, en décembre dernier de: M. Paul-Eugène Rochat, préfet de la vallée de Joux, de M. Burlat du Parti socialiste à Aigle et de M. E. Wagnières, avenue Victor-Ruffy 33, Lausanne.

L'assemblée ratifie ces trois nominations.

Assemblée des délégués de l'USAL suisse à Zurich des 28 et 29 juin. Jubilé du cinquantenaire

M. von Gunten, délégué du Comité central, apporte les messages du président Maurer et ses vœux pour la bonne marche de la section.

Le Comité central espère une nombreuse participation romande au jubilé de Zurich.

Le cinquantenaire de l'USAL est l'occasion de serrer les coudes et d'étudier toutes les solutions possibles pour remédier à un manque chronique de logements.

Le Comité central est par ailleurs toujours prêt à soutenir les coopératives romandes et à examiner leurs demandes. *M. Maret* adresse un appel à tous les membres qui pourront répondre à l'invitation qu'ils recevront pour le congrès de Zurich, pour lequel nous avons droit à 40 mandats.

Le secrétaire: F. Hermenjat.